

Compte rendu de la séance du 30 septembre 2022

Secrétaire(s) de la séance : Fabienne ROCHE

Présents : Claude Ribeyrotte, Marine Barrier, Amélie Clavière, Fabienne Roche, Sandra Serre, Marguerite Garcelon, Guy Riffaud, Maryline Delmas

Représentés : Chantal Ducher par Fabienne Roche,
Théo Tiravy par Maryline Delmas
Gilles Besson par Claude Ribeyrotte

Ordre du jour:

Approbation de la séance du 27 mai 2022

Approbation de la séance du 14 juin 2022

Demande subvention Région création de la mairie dans le bâtiment de la poste

Demande modification concernant l'achat de l'épareuse

Questions diverses :

Délibérations du conseil:

vote de c r dit suppl mentaire (DE 2022 1 9)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les cr dits ouverts aux articles ci-apr s du budget de l'exercice 2022, ayant  t  insuffisants, il est n cessaire de voter les cr dits suppl mentaires et/ou de proc der aux r ajustements des comptes et d'approuver les d cisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

21578 - 93	Autre mat�riel et outillage de voirie	14000.00	
1323 - 113	Subv. non transf. D�partements		5000.00
1341 - 112	D.E.T.R. non transf�rable		9000.00
TOTAL :		14000.00	14000.00
TOTAL :		14000.00	14000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal   voter ces cr dits.

Le Conseil Municipal apr s en avoir d lib r , vote en d penses les suppl ments de cr dits compens s par les plus-values de recettes indiqu es ci-dessus.

Fait et d lib r    ST BONNET DE SALERS, le 30 Septembre 2022.

vote de credit supplementaire (DE 2022 2 9)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00
TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, le 30 Septembre 2022.

Demande de Subvention Région 2022 3 9 (DE 2022 9)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son intention de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la demande financière dans le cadre de contrat Région 2023 au taux le plus élevé possible

Les travaux concernent l'appartement de la poste et aménagement de la nouvelle mairie

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à envoyer toutes les procédures liées aux demandes de financement.

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de réhabilitation	65024.00	Subvention région	40%	26010.00 €
Aménagement bureaux mairie		Auvergne-Rhône-Alpes		
		DETR 2022	20 %	13004.80 €
		Autofinancement	40 %	26010.00 €
		TOTAL		65024.00 €

Voté à l'unanimité le 30 Septembre 2022

Questions diverses :

Epareuse :

L'épareuse en 2010 avait été achetée 15000 €, compte tenu de son état actuel il avait été prévu son remplacement
Celle-ci est tombée en panne début Juin 2022, le montant de la réparation étant trop élevé (+ de 3000 €)
le maire a fait faire des devis pour l'achat d'une nouvelle machine (Combes, Roux, Giraudet) Ceux-ci étant trop coûteux (destockage 15000 € ou neuve 28000 € Roux Garage).

Le maire s'est retourné vers une vente aux enchères d'une machine neuve du groupe Scar pour un montant de 9600 € HHT frais compris.

L'ancienne épareuse a été revendue 4500 € sur internet, de ce fait nous faisons l'avance de la subvention soit 30 % pour 1 an

Village de Chasternac :

Anthony Mercier nous signale par courrier un problème avec les caniveaux qui se bouchent lors de fortes pluies
Voir avec les cantonniers ou le département pour résoudre les problèmes

Navaste :

Les barrières sont toujours présentes à la fontaine (voir pour procédure d'expropriation)

Point d'eau au cimetière :

Il nous a été demandé de mettre en place un second point d'eau au niveau du nouveau cimetière
Voir avec les cantonniers pour mettre un tuyau enterré pour se brancher sur le même robinet (même compteur)

Visite de la sous-préfète : le jeudi 20 Octobre 2022 à 9 h 30

Nous lui proposons de lui faire visiter la Salle Polyvalente, la future mairie, les captages, l'école de l'innovation, l'église, la coopérative laitière en fonction de la disponibilité de son emploi du temps.

Adressage :

Lors de la réunion du 24 Septembre 2022, il a été fait un point sur la situation actuelle de la commune avec un intervenant de la poste qui nous a informé sur la procédure à suivre pour le bon déroulement de l'adressage.
Une nouvelle réunion est prévue le 22 Octobre 2022.

Poteaux électriques : Boussac, Pailhès, La Glébade

Boussac et Pailhès le problème pour ces 2 villages a été signalé mais la procédure prend plus de temps (problème localisation sur internet).

Le poteau de la Glébade sera remplacé bientôt.

Assainissement : Boussac

En 2006 sous Monsieur Maury document assainissement (page 5) Boussac fait par un bureau d'étude Les habitants de Boussac ne sont pas au courant de celui-ci.

Problème : la Mairie de Saint Bonnet de Salers à demandé des redevances d'assainissement alors qu'il n'y en a pas.

Aujourd'hui les habitants ont des contrôles Véolia

Depuis 2018 ne reçoivent pas d'assainissement

Les habitants souhaitent le bac à sable ou bien qu'on les rembourse. Si il y a installation celle-ci coutera 20000 €, mais cela est du ressort de la communauté de Commune du Pays de Salers maintenant.

Problème découvert lors de la vente d'une maison.

Le trésor public ne veut pas dire combien ils ont payé, mais dit qu'il est possible de rembourser les personnes concernées.

Ceci représente 12 ans d'assainissement pour environ 6 maisons.

(voir si on peut trouver les comptes-rendus ou des délibérations du conseil)